

**268 av. de la Capelette, 13010 Marseille**  
**06 82 32 96 32 - contact@dengerstudio.com**

**PROGRAMME FORMATION :**

Auto production musicale : techniques d'enregistrement et de mixage

**PUBLIC :** Les formations s'adressent aux amateurs en passe de professionnalisation, aux musiciens, passionnés de son, beatmakers, ingénieurs du son, autodidactes.

**PRÉREQUIS :** Être à l'aise avec l'utilisation d'un ordinateur Mac ou PC.

**DURÉE :** La formation se déroule sur 20 jours (160 heures).

**HORAIRES :** De 9h00 13h00 et de 13h00 à 18h00

**NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :**

- Minimum : 1
- Maximum : 10

**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**

Inscription à réaliser au minimum 2 mois avant le démarrage de la formation.

**LIEU :**

**DENGER STUDIO**

268 avenue de la Capelette, 13011 Marseille.

*Parking privatif - accessible PMR*

*Vous pouvez nous contacter au 06.82.32.96.32*

**TARIFS :**

La formation sur 20 jours, (160h) est évaluée à 8 600 € HT, entièrement finançable par l'AFDASS (pour les intermittents) et Pôle Emploi, selon vos droits.

*Nous prenons en charge la demande de financement auprès de l'OPCO concernée.*

**268 av. de la Capelette, 13010 Marseille**  
**06 82 32 96 32 - contact@dengerstudio.com**

#### **OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES**

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Savoir prendre les bonnes décisions techniques pour réaliser un enregistrement.
- Savoir enregistrer tout type d'instrument.
- Savoir produire des voix pour les styles : Rap, R&B, Rock, Pop
- Savoir faire les éditions de vos pistes, recalage de batterie, correction tonale
- Savoir produire un instrumental
- Savoir mixer une œuvre en respectant les normes du monde de l'audio visuel
- Savoir masteriser et calibrer vos enregistrements
- Savoir réaliser une image DDP
- Devenir autonome dans la prise de son et la manipulation d'un logiciel d'édition musicale tout en respectant les bases d'enregistrement du monde phonographique.

#### **CONTENU**

- Découverte du matériel disponible. Software, hardware, microphone, Casque, etc...
- Base théorique du son et de sa numérisation
- Vérification des liaisons hardware software et exercice d'apprentissage à suivre le signal.
- Comment entrer du son dans le logiciel d'édition et apprentissage du setup des entrées / sorties (E/S)
- Exercice de base d'enregistrement
- Exercice de base d'Édition
- Apprentissage des outils d'édition, GRID, SLIP, SHUFFLE, SPOT
- Apprentissage des bases de la prise de son
- Fonctionnement fondamental du microphone
- Qu'est-ce que le préampli
- Prise de son de voix
- Prise de « son » guitare
- Prise de son clavier
- Prise de « son » percussions
- Export des fichiers
- Découverte des outils d'Édition
- Élastique Time
- Beat détective
- Notion de Groove
- Le midi
- La quantification
- Évaluation

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

#### **MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS**

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée

**268 av. de la Capelette, 13010 Marseille**  
**06 82 32 96 32 - contact@dengerstudio.com**

- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS**

##### **Éléments matériels :**

- Mise à disposition de tout le matériel technique et pédagogique nécessaire
- Support de cours transmis au participant par mail à la fin de la formation

##### **Référent pédagogique et formateur :**

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.